



**FORFAIT MOBILITES DURABLES - DECLARATION SUR L'HONNEUR
ANNEE CIVILE 2021**

Je soussigné(e),

Nom (*en majuscules*) :

Prénom :

Date de naissance et n° de sécurité sociale :

Grade : Enseignement public privé

Titulaire Non titulaire

Discipline si enseignant :

Atteste avoir utilisé à l'occasion de mes déplacements entre mon **DOMICILE** situé au :

.....

.....

Code postal : Ville :

Et mon **LIEU DE TRAVAIL** :

Nom de l'établissement :

Code postal : Ville :

L'un des moyens de transport suivants : un vélo individuel

Dans ce cas, je m'engage à fournir tout justificatif (preuve d'achat, d'assurance, de facture d'entretien...) réclamé par l'employeur à tout moment de l'année.

Et/ Ou

Covoiturage.

Dans ce cas joindre l'un des justificatifs suivants : Un relevé de facture (si passager) ou de paiement (si conducteur) d'une plateforme de covoiturage OU une attestation sur l'honneur en cas de covoiturage effectué en dehors de plateformes professionnelles (cf modèle annexe 3)

Pendant jours durant l'année civile 2021. (**à compléter impérativement**)

Je déclare également : - ne pas bénéficier d'un logement ou véhicule de fonction

- ne pas bénéficier de la prise en charge mensuelle des frais d'abonnement de transport public ou de service public de location de vélo pour la période de référence

- ne pas bénéficier de transport collectif gratuit sur le trajet domicile - travail

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à le

Signature de l'agent

Cachet de l'établissement et signature du supérieur hiérarchique

IMPORTANT : Quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration est passible de pénalités financières, d'amendes et/ou d'emprisonnement (Articles 441-1 et 441-6 du code pénal)

**Document à transmettre au service gestionnaire : SAGIPE, plateforme 1^{er} degré privé DSDEN 37
SAGAH, aux établissements employeurs**

**Pour les personnels gérés par la DPE et la DPAE : transmettre la demande au
bureau de l'action sociale du rectorat**

Sous couvert de votre supérieur hiérarchique avant le 31 décembre 2021: